

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant l'acheminement de matériaux léger + toupie de béton au 1 rue Albert Bochet à Forges-les-Eaux du 04 septembre 2023 au 15 septembre 2023.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-173

Objet :

Acheminement de
matériaux léger + toupie
de béton

1 rue Albert Bochet

Du 04 septembre 2023 au
15 septembre 2023

Société JOLY

Article I :

- L'acheminement de matériaux léger + toupie de béton sont autorisés au 1 rue Albert Bochet à Forges-les-Eaux sont autorisés du 04 septembre 2023 au 15 septembre 2023.

Article II :

Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. L'assistant à maîtrise d'ouvrage Jérôme GUITTARD, 33 route de Neufchâtel 76440 Forges-les-Eaux prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 1^{er} septembre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **11 SEP. 2023**